



DAAC/18-781-83 du 04/06/2018

**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS AUPRES DES
ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE MARSEILLE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. LEVAL - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

La Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) recrute un professeur relais auprès du Service Educatif des Archives Municipales de la ville de Marseille. L'enseignant(e) sera rémunéré(e) en IMP au taux 4 soit 2 500 euros annuels, pour une charge de travail d'environ une demi-journée par semaine sur l'ensemble de l'année scolaire.

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, ses capacités d'ouverture aux actions transversales, notamment dans le cadre des parcours de l'élève dont le PEAC et de l'enseignement de l'histoire des arts, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine culturel ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le lieu culturel.

Les missions générales du professeur relais au sein du service éducatif sont définies dans la circulaire n°2010-40 du 30 mars 2010 parue au bulletin officiel n°15 du 15 avril 2010.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre les Archives Municipales et les équipes éducatives, le professeur doit :

- mettre en œuvre le programme d'activités à destination des scolaires en lien avec la personne en charge des actions éducatives dans le service des Archives Municipales.
- conseiller les établissements scolaires et aider les enseignants dans la construction de projets en partenariat avec les archives municipales.
- travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques.
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC.
- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique.
- contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue à l'intention des enseignants du premier et du second degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires, en concertation avec les autorités compétentes, qu'il s'agisse des services rectoraux ou des universités

Cette mission commencera le 1^{er} septembre 2018 ; elle sera renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni en juillet 2019.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 20 juin 2018** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue, seront convoqué(e)s pour un entretien dont la date et l'horaire seront précisés ultérieurement.

Pour tout renseignement :

DAAC

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille